

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 9 avril 2021

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER – Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Colin GUYON - M. Patrick HASSENTEUFEL - M. Patrick JACOB - Mme Fabienne JAULT - Mme Julie LECHAT - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL – M. Terry OLSON - M. Olivier PLUEN – Mme Édith TINJUS – Mme Clara XÉMARD

Membres avec procuration :

M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Loïc DABIEL donne procuration à Mme Julie LECHAT
M. Christophe HUE donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
Mme Kathia KHELLADI donne procuration à Mme Édith TINJUS
M. Stéphane MANSION donne procuration à M. Patrick HASSENTEUFEL
M. Jean-Paul MARKUS donne procuration à M. Patrick HASSENTEUFEL

Membres excusés : Mme Nathalie WOLFF

Membres invités : M. Thibaut FLEURY-GRAFF – Mme Victoire LASBORDES – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – M. Stéphane OLIVÉSI – M. Jean- Luc PENOT -Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Muriel CHAGNY - M. Jacques de MAILLARD – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h.

Madame le Doyen remercie les membres du Conseil de leur présence et informe que ce Conseil exceptionnel a pour vocation de voter sur les modalités des examens à venir (début de la session le 3 mai) et sur les calendriers universitaires au regard des questionnements qui avaient été soulevés lors du précédent Conseil.

VOLET PÉDAGOGIQUE

1- Vote sur les modalités d'examen du second semestre

Madame le Doyen informe qu'à l'issue de la discussion engagée lors du dernier Conseil suivi du Bureau de Faculté du 1^{er} avril rassemblant l'équipe décanale, l'équipe

administrative et les directeurs de département, il a été décidé que chaque directeur de master se rapprocherait de ses collègues afin de décider collectivement de la tenue des examens en présentiel ou en distanciel. S'agissant des examens de licence, au regard du nombre d'étudiants, la situation ne se présente pas de la même façon avec une physionomie en licence 1 différente des licences 2 et 3 et des contraintes juridiques fortes du respect des MCC et des MC2C. En licence 1, nous sommes passés aux MC2C qui sont des modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui nous laissent un peu plus de latitude tant dans l'organisation des sessions de rattrapages appelées désormais seconde chance avec l'absence du délai de prévenance de 15 jours minimal entre les deux épreuves que dans la souplesse des durées d'examens qui n'ont pas à être précisées ce qui implique qu'elles peuvent être modifiées au cours de l'année. En licence 2 et 3, nous sommes encore sous le régime des modalités de contrôle des connaissances/MCC qui sont plus rigides puisqu'elles imposent le délai de 15 jours minimal ainsi que les durées d'examens initialement prévues. A cela s'ajoute la volonté que nous avons eue en juillet dernier de faire voter des MCC et des MC2C à options.

Les votes porteront donc sur les choix suivants :

- Option A : contrôle continu pour les matières fondamentales à TD accompagné d'un contrôle terminal pour ces matières et d'un contrôle terminal pour l'ensemble des autres matières sans travaux dirigés ;
 - Examens en présentiel : opération très délicate. En effet, la jauge actuelle (50 % des étudiants présents sur site pour les TD) autorise l'accueil des étudiants mais ne résout pas du tout le problème du flux des entrants/sortants dans le hall de la Faculté et dans l'entrée des amphithéâtres à l'occasion des émargements ;
 - Examens en présentiel ou en distanciel : selon le choix de chaque enseignant-chercheur ;
 - Examens en distanciel (contrôles terminaux des matières fondamentales et des autres matières).
- Option B : suppression de l'examen terminal des matières fondamentales. Contrôle continu intégral pour les matières fondamentales et sans contrôle terminal, les autres matières sans TD étant appréciées en contrôle terminal avec une durée d'épreuve d'une heure maximum sur la plateforme Moodle.
 - Examens en présentiel d'une durée d'heure ;
 - Examens en présentiel ou en distanciel : selon le choix de chaque enseignants-chercheur ;
 - Examens en distanciel d'une durée d'une heure.

Madame le Doyen fait état de la dernière circulaire de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 3 avril dernier qui suspend tout examen en présence des étudiants jusqu'au 2 mai inclus avec une inconnue sur une prorogation éventuelle après cette date.

Les étudiants ayant besoin de visibilité, Madame le Doyen souhaiterait les informer du vote du Conseil dès aujourd'hui sachant que les convocations doivent être adressées au moins 15 jours avant le début des examens et pour tenir également le délai des délibérations votées en CFVU.

Madame Julie LECHAT a effectué un sondage auprès des étudiants, sondage auquel 845 ont répondu. 90 % souhaitent que les examens se déroulent à distance (un certain nombre d'entre-deux n'ont plus de logement ou sont en province ou à l'étranger) et 75 % des étudiants préfèrent l'option B (ils ont anticipé leur travail en ce sens, la réalisation d'un examen de 3 heures à distance n'est pas comparable à un examen de même durée à la Faculté et dans un souci de cohérence des enseignements fortement dégradés pendant le second semestre).

Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF fait le choix de l'option la moins risquée, en l'occurrence le distanciel et de l'option B avec une durée d'épreuve d'une heure, beaucoup d'étudiants ayant des situations personnelles compliquées.

Madame le Doyen évoque la possibilité, en fonction de l'occupation des locaux par les examens de master, de proposer aux étudiants qui sont dans une situation de fracture numérique ou de difficulté pour composer, de venir à la Faculté tout en étant bien entendu limité par le nombre de demandes.

Madame Clara XÉMARD privilégie, au vu du contexte sanitaire, les examens à distance et d'une durée d'une heure (3 heures étant trop contraignant pour les étudiants) et est favorable à l'option A afin de maintenir un examen dans les matières fondamentales. Plusieurs étudiants en droit des personnes et de la famille ont manifesté le souhait d'avoir un examen terminal pour ne pas être évalués sur le seul contrôle continu.

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL évoque un sondage réalisé auprès de ses étudiants en deuxième année de licence de science politique favorables au distanciel et à l'option B avec maintien de la note de TD justifiant la validation de la matière fondamentale. Ils évoquent effectivement les conditions d'enseignement dégradés du deuxième semestre.

Madame Clara XÉMARD est consciente des conditions d'enseignement dégradés mais insiste sur le fait que les étudiants ont eu à leur disposition des ressources qu'ils n'avaient pas les années précédentes (cours filmés et mis à disposition sur Moodle, supports de cours écrits). Elle ajoute être très pessimiste, comme beaucoup de collègues, sur le niveau des étudiants d'ici 2-3 ans et pense qu'il est essentiel de maintenir des examens dans les matières fondamentales afin de construire la culture juridique et d'apporter la rigueur dont a besoin tout étudiant en droit.

Madame Fabienne JAULT pense que l'option du présentiel est la seule solution qui permette l'égalité entre les étudiants et insiste sur le niveau extrêmement préoccupant des certains étudiants qui passent en année supérieure sans avoir le niveau requis.

Madame le Doyen évoque des taux de réussite entre 4 % et 6% supérieurs à l'année précédente.

Monsieur Patrick JACOB ne croit pas à la justesse de l'évaluation à distance et pense qu'en terme d'acquisition des savoirs, il est nécessaire qu'un étudiant prépare un examen dans les épreuves fondamentales ce qui l'oblige à maintenir ses efforts jusqu'au 9 mai.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI estime qu'il est inenvisageable de basculer sur des examens en présentiel et suggère de prendre en considération la totalité des contraintes auxquelles est confrontée l'équipe administrative.

Madame Victoire LASBORDES est favorable à un maintien de l'évaluation dans les matières fondamentales à TD. Elle aurait souhaité que l'on puisse adapter la durée des

épreuves (pas certaine de la pertinence d'une épreuve de 3 heures) et que les enseignants puissent choisir les modalités des épreuves pour les matières fondamentales et l'adapter si nécessaire.

Monsieur Olivier PLUEN rejoint les propos de Madame Victoire LASBORDES.

Monsieur Terry OLSON évoque un débat intéressant et comprend, au vu des arguments avancés par les uns et les autres, que la décision à prendre est difficile et lourde de conséquences tant le contexte est très difficile pour les étudiants (difficultés humaines, de santé, économiques, problèmes de connexion) et ce malgré les efforts et les capacités d'adaptation déployés par la Faculté pour prodiguer un enseignement de qualité. Il est clair que l'organisation des examens en présentiel est lourde mais il est évident également que le tout distanciel n'est pas non plus une bonne solution. Il convient donc de choisir la moins mauvaise, celle qui préserve l'égalité de traitement entre les étudiants (égalité assurée dans aucune des formules) mais celle qui préserve la sécurité juridique (se prémunir contre d'éventuels recours) et la qualité du diplôme. Monsieur OLSON privilégie le contrôle continu mais avec un examen final qui concilie réalisme et exigence pédagogique ce qui permettrait de dénaturer le moins possible la qualité du diplôme délivré mais sans illusion car l'impact sera certainement plus fort pour les jeunes étudiants (première ou deuxième année) que pour ceux qui avaient déjà intégré les codes et qui ont su s'adapter en M1 et en M2. En revanche, il pense que le handicap qui résultera de cette crise sanitaire pour les étudiants de première et deuxième année sera beaucoup plus lourd et plus durable.

Madame Édith TINJUS annonce que le sondage réalisé auprès de l'équipe administrative est en faveur des examens en distanciel d'une part en raison du contexte sanitaire et du peu de visibilité et d'autre part du caractère anxiogène engendré par cette situation. Cette solution est corroborée par le peu d'étudiants de master 2 présents sur site lors de la reprise des cours en présentiel. Par ailleurs, l'équipe administrative suggère la mise en place d'ateliers ou des semaines de remise à niveau afin de résorber les lacunes des étudiants de L1 et de L2.

Madame le Doyen espère, comme évoqué précédemment, pouvoir accueillir à la Faculté tous les étudiants ayant des difficultés de connexion et de cadre afin qu'ils puissent composer dans de bonnes conditions pendant la période des examens. Quant à l'accompagnement des étudiants, elle rappelle que des groupes de tutorat ont été mis en place pour les L1 et les L2 avec seulement une trentaine de candidats inscrits. Elle estime que les étudiants doivent se saisir des opportunités offertes par la Faculté.

Monsieur Franck MONNIER, en concertation avec Madame Sophie PETITRENAUD, assure qu'en histoire du droit il est tout à fait concevable d'adapter les sujets pour un examen terminal en distanciel, lequel permettrait notamment aux étudiants qui n'auraient pas validé le contrôle continu de pouvoir se rattraper.

Monsieur Terry OLSON interpelle Madame le Doyen quant à sa position. Elle annonce être favorable à l'option A et aux examens en distanciel.

Avant de passer au vote, Madame le Doyen énumère les procurations et invite les membres du Conseil à voix délibérative à se prononcer en faveur des propositions suivantes :

Premier vote : Etes-vous favorables au maintien de l'option A ou au passage à l'option B :

- Maintien de l'**option A** (examens terminaux maintenus pour les matières à TD) :
 - POUR : 9 voix
- Passage à l'**option B** (matières à TD évaluées en contrôle continu à 100 % - examens organisés pour les seules matières sans TD + étudiants dispensés de contrôle continu dans matières à TD)
 - POUR : 10 voix
 - Abstention : 1 voix

Deuxième vote : l'option B étant retenue, êtes-vous favorables au passage de la totalité des examens

- En distanciel :
 - POUR : 18 voix
- En présentiel :
 - POUR : aucune voix
 - Abstention : 2 voix

Madame le Doyen informera aujourd'hui même les étudiants du vote des membres du Conseil.

2- Vote sur le calendrier universitaire 2021-2022

Madame le Doyen informe que ce point à l'ordre du jour du précédent Conseil avait engendré plusieurs remarques, raison pour laquelle 3 calendriers universitaires sont de nouveau soumis à approbation aujourd'hui :

- Un premier calendrier avec une rentrée au 6 septembre ;
- Un deuxième calendrier avec une rentrée à 13 septembre ;
- Un troisième calendrier avec une rentrée au 20 septembre.

La première contrainte étant celle des examens nationaux de l'IEJ fixés cette année les 13, 14, 15 et 17 septembre (habituellement début septembre), nous avons proposé un premier calendrier avec une rentrée universitaire le 6 septembre. En effet, le deuxième calendrier (rentrée au 13 septembre) impliquait au vu du nombre d'étudiants inscrits à l'IEJ (un peu plus de 200) une banalisation d'un nombre important d'amphis afin de respecter la distanciation sanitaire imposée et ne permettait pas à l'ensemble des étudiants d'assister à des cours en présentiel ou en hybride.

A l'issue de ces discussions, Madame Clara XÉMARD a appelé notre attention sur le grand différentiel entre le nombre d'inscrits et le nombre d'étudiants présents aux examens de l'IEJ. Le ratio de ces 4 dernières années laisse à penser qu'il faut comptabiliser un peu plus d'une centaine d'étudiants ce qui permettrait la banalisation des amphis pour les cours magistraux et la répartition des étudiants de l'IEJ dans les plus grandes salles de la Faculté. Cette solution nous permet de présenter au vote les 3 calendriers dont l'option d'une rentrée au 13 septembre avec une semaine complète de cours pour les étudiants.

Madame Carole MARINHEIRO décline les avantages et les inconvénients des différents calendriers :

- Premier calendrier : les cours magistraux débutant le 6 septembre permettent d'avoir une semaine de révision et une semaine d'examens avant les vacances de Noël ce qui est confortable pour les grosses matières sans et avec TD où il y a beaucoup de copies à corriger. Par ailleurs, la semaine du TD 10 (du 29 novembre au 3 décembre) permet de reporter les cours ou TD manquants. Marge de manœuvre.
- Deuxième calendrier : pour le premier semestre, pas de marge de manœuvre quant au report des cours ou TD non effectués. Possibilité de commencer les TD de langues et de certains masters, une semaine avant mais sans marge de manœuvre. Révisions et examens avant les vacances de Noël. Pour le second semestre, possibilité d'avancer les TD de masters. Intégration, pour plus de visibilité/compréhension, l'inscription de la mention semestres pairs/semestres impairs pour les rattrapages de la session 2.
- Troisième calendrier : examens IEJ effectués. Plus aucune marge de manœuvre pour le report des cours ou TD non effectués. Révisions obligatoirement positionnées juste avant les vacances de Noël impliquant l'organisation des examens en janvier uniquement.

Madame le Doyen souligne que ce dernier calendrier ne laisse aucune place aux missions de recherche des enseignants-chercheurs (colloques, soutenances de thèses, etc).

Monsieur Franck MONNIER fait part de ses craintes relatives au temps imparti et contraint s'agissant des inscriptions administratives et de la constitution des dossiers des vacataires dans le cadre d'une rentrée au 6 septembre.

Madame Wafa NABIL intervient pour informer que le circuit de signatures des dossiers de vacataires est très long (environ un mois pour obtenir l'agrément).

Le calendrier relatif à une rentrée universitaire le 13 septembre rassemblant beaucoup de suffrages, Madame le Doyen propose aux membres du Conseil de procéder à un vote sur ce calendrier.

Vote sur le calendrier du 13 septembre :

- POUR : 18 voix
- Abstention : 2 voix (abstentions également pour le calendrier du 6 septembre)

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Doyen informe les membres de l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers pour les Conseils de Faculté et de l'IEJ les 1^{er} et 2 juin 2021. Le scrutin se déroulera par voie électronique. Les membres élus au Conseil de Faculté (enseignants-chercheurs, BIATSS et étudiants) éliront le futur doyen le 30 juin 2022. Madame le Doyen invite les étudiants élus à mobiliser leurs camarades et les remercie pour leur investissement important au cours de leur mandat.

Madame le Doyen évoque les prochains Bureau et Conseil de Faculté dont l'ordre du jour sera essentiellement dédié aux votes des MCC et MC2C.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h30.